

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE QUARTIER SECTEUR N°2 : PILON – BOURGADE – LES LICES

Mardi 1^{er} juillet 2008

M. GIRAUD ouvre la séance à 18h15 et présente la démarche de mise en place des Comités de quartiers.

La vocation des Comités de quartiers

La mise en place des Comités de quartiers répond à un des engagements de la nouvelle municipalité. Leur création a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal le 26 juin 2008.

L'objectif des Comités est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier. C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels et urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, il est conseillé d'appeler le numéro vert de la nouvelle cellule « Logistique et Proximité » : 0800-828-123. Celui-ci sera opérationnel à partir du 15 juillet 2008, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. En dehors de ces heures, une boîte vocale permettra de déposer un message, de même que sur le site Internet de la ville : www.saint-tropez.fr.

Délimitation des quartiers

La municipalité a volontairement limité le nombre de quartiers à cinq afin d'assurer un suivi efficace des demandes. Elle n'a pas souhaité reprendre le découpage électoral. Les périmètres définis pour délimiter chacun des Comités de quartiers pourront cependant être revus. En outre, les personnes souhaitant, pour diverses raisons, participer aux réunions d'un autre Comité de quartier que celui du secteur dans lequel ils résident, pourront bien entendu le faire.

L'organisation : la charte

Le fonctionnement des Comités de quartiers est régi par une Charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Cette charte est distribuée aux personnes présentes et lue en séance. Elle est annexée au présent compte rendu et consultable sur le site Internet de la Ville.

Les personnes présentes adoptent la Charte. Cette dernière fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Fréquence des rencontres

Comme mentionné dans la Charte, le nombre de rencontres est fixé à deux par an afin de disposer d'un délai suffisant pour répondre aux demandes. Les prochaines réunions devraient être programmées à la fin du mois de septembre. Cependant, rien n'empêche les habitants de se réunir entre ces réunions pour travailler sur différents sujets. Dans ce cas, la commune s'engage à leur mettre à disposition une salle et des moyens logistiques.

Election du co-président et de son suppléant

La municipalité a souhaité que chaque Comité soit co-présidé par un élu et un habitant. Le co-président et son suppléant sont élus pour trois ans.

Trois personnes se portent candidates. Il est procédé à un vote à main levée à l'issue duquel Mme Evelyne BOUCHEZ est désignée comme Co-présidente et M. Gilles SCAGLIOLA comme suppléant.

Echanges avec la salle

Les différentes demandes et propositions sont retranscrites ci-dessous. Les contributions écrites des habitants ont également été prises en compte. L'ensemble de ces points sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

THEME	QUESTION POSEE / PROPOSITION	REPONSE APPORTEE
Propreté	Bacs à fleurs : de nombreux bacs à fleurs de la ville ne sont pas fleuris et servent de poubelles aux passants. Suggestion : les faire enlever.	Les bacs à fleurs gênent le nettoyage. S'il y avait un deuxième camion de nettoyage dans les rues, cela bloquerait la circulation. Il existe trois types de bacs à fleurs : <ul style="list-style-type: none">- ceux entretenus par la Mairie, qui a passé à cet effet un marché avec une société,- ceux installés à la demande de riverains et qui devraient être entretenus par ces derniers,- ceux posés pour des raisons de sécurité ou de stationnement.
	Karcher : le nettoyage au karcher dans les rues n'est pas efficace. Il serait nécessaire qu'il y ait une personne de chaque côté de la rue qui passe le karcher. Selon la personne qui passe le karcher, l'eau sale entre dans les magasins.	Il ne faut pas confondre le véhicule laveur et le karcher. Le personnel de Sita-Sud est en train de suivre une formation pour utiliser le matériel sans inonder les rues. La société Sita-Sud devrait envisager un autre mode de nettoyage

		des rues (par exemple la fameuse « chiraclette » à Paris).
Toilettes publiques	Il existe peu de toilettes publiques et elles ne sont pas signalées.	Un projet concernant huit toilettes publiques est en cours (ex : à l'emplacement de l'ancien local de Sportmer). Une des deux toilettes présentes sur le Port ne fonctionne pas depuis sa création. Un point sera fait avec le Directeur des Services Techniques pour ce qui est de la signalisation. Cela prendra un certain temps car il y a des procédures administratives à respecter.
Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Des feux d'artifices sont tirés sans autorisation : une habitante a appelé la Gendarmerie qui lui a demandé des preuves et conseillé que M. le Maire envoie un courrier à la Préfecture maritime ; - Des bateaux émettent de la musique amplifiée. 	<p>Une enquête a eu lieu. Les faits ont été rapportés à la direction des affaires maritimes. Il est demandé aux personnes présentes de faire remonter l'information (nom, heure, pavillon du navire tirant le feu d'artifice) afin d'identifier plus facilement les contrevenants.</p> <p>En ce qui concerne les fêtes sur les bateaux, la Mairie n'est pas compétente au-delà des 300 mètres. C'est du ressort du Préfet maritime. Ce dernier sera sensibilisé à ce sujet.</p> <p>Des excès de vitesse ont aussi lieu à l'intérieur des bouées. Des « opérations coup de poing » devraient avoir lieu cet été.</p>
	Un établissement situé Place des Lices diffuse de la musique amplifiée.	<p>Les établissements ont été prévenus que les policiers municipaux seraient tolérants jusqu'à 1h du matin. Après 1h, ces derniers devront baisser la musique voire l'arrêter complètement. La Police Municipale veillera au respect des horaires de fermetures tardives des établissements de nuit.</p> <p>Si les établissements ne respectent pas ces principes, ils recevront des avertissements, puis des procès-verbaux seront dressés et transmis en Préfecture.</p>
	Une personne se plaint des travaux effectués par une société italienne de 7h du matin à 20h30, avenue Paul Roussel, à proximité de son établissement causant des nuisances sonores et olfactives.	Les Services Techniques vérifieront la réglementation en matière de travaux auprès de la DDTEFP.
Défibrillateurs	Demande d'informations sur les défibrillateurs.	Les sociétés délivrant des armoires de défibrillateurs étant malheureusement en rupture de stock, leur installation a été

		repoussée. Une armoire sera installée à côté de l'Office de Tourisme et une autre sur la place des Lices.
Maison des urgences	Demande d'informations sur une future Maison des urgences.	En ce qui concerne le projet de Maison des urgences, une maison de santé provisoire devrait être mise en place en fin d'année prochaine dans les locaux des urgences de l'ancien hôpital. Cela implique d'aménager les lieux (salle d'attente, salle d'examen, studio permettant à la personne de garde de dormir). Par la suite, une vraie maison de santé pourra être créée.
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Un côté du trottoir du Chemin des Amoureux est en mauvais état. Des personnes se sont déjà blessées. - Des cyclistes circulent sur les trottoirs et obligent les piétons à marcher sur la chaussée. Des sanctions pourraient être prises. - Des deux roues stationnent sur le trottoir près du restaurant « l'Entrecôte » obligeant les piétons à marcher sur la chaussée. - Un établissement dispose des tables sur le trottoir face à la Croix de Fer, ce qui gêne le passage des piétons. 	Ce trottoir fera l'objet de travaux fin 2008, début 2009.
	Manque de visibilité pour sortir de la voie menant de la résidence Héraclée au Chemin des Amoureux.	Possibilité d'installer un miroir. Les services municipaux réfléchiront à cette problématique.
	Demande des précisions sur l'application de l'arrêté relatif au chemin des Tamaris.	Les services Techniques recevront prochainement les panneaux de signalisation de voie en sens unique.
	La vitesse excessive de certains véhicules avenue P. Roussel a engendré des accidents.	Demande en cours d'instruction.
	Les véhicules roulent anormalement vite sur le chemin des Conquettes. Plusieurs accidents ont eu lieu l'année dernière. Proposition : mettre en place des ralentisseurs et effectuer des contrôles de vitesse.	Demande en cours d'instruction.
Deux roues	<ul style="list-style-type: none"> - La vitesse Chemin des Amoureux est excessive et les ralentisseurs s'avèrent inefficaces, surtout pour les deux roues. 	Les ralentisseurs sont conformes aux normes Il n'y a pas suffisamment d'emplacements pour le stationnement des deux roues. Un arrêté relatif aux aires de stationnement des

	- Certains véhicules deux roues sont bruyants.	deux roues a été pris. Quand les panneaux de signalisation seront posés, la police municipale pourra les faire respecter.
Déjections canines	Il y a des distributeurs de sacs pour les déjections canines mais il n'y a aucune poubelle pour les jeter sur le Chemin des Amoureux. Les propriétaires de chiens les jettent dans le caniveau.	Demande en cours d'instruction.
Stationnement	Présence d'un véhicule stationné sur le trottoir Avenue du Général Leclerc.	Demande en cours d'instruction.
Internet	Le débit Internet sur la commune est très lent.	Le débit Internet est contrasté sur le territoire de la commune. Il serait nécessaire de rencontrer un responsable de France Télécom.
Remarques diverses	<ul style="list-style-type: none"> - La pompe de relevage du Pilon produit des odeurs nauséabondes. - Le square Allard a été démonté (se renseigner). - Demande que le jardin d'enfants de la place des Lices soit surveillé ou de le fermer le soir (bruits, dégradations). 	Demandes en cours d'instruction.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 20h.

L'adjoint au Maire Co-présidente du Comité de quartier

Le suppléant de la Co-présidente du Comité de quartier

Cécile CHAIX



Gilles SCAGLIOLA

